

Communiqué de presse

Des investissements importants et la réalisation de grands projets: le budget 2018 de Morges exprime ce dynamisme

La Ville de Morges s'active: elle met en œuvre de nouvelles politiques publiques en matière de développement qui touchent notamment l'économie, la cohésion sociale, le sport, la culture, et ce, en accord avec les lignes budgétaires de 2017 du Conseil communal. Le budget 2018 de la Ville présente un déficit de CHF 2,7 millions, soit une péjoration de CHF 1,1 million par rapport à 2017. Cette situation est induite par une hausse des charges non maîtrisables et par une baisse des revenus courants.

L'activité d'investissement de Morges est plus soutenue qu'en 2017. De ce fait les amortissements sont en augmentation, ce qui maintient une bonne marge d'autofinancement de CHF 7,4 millions pour l'année 2018. La progression des charges maîtrisables correspond aux besoins d'une cité en plein développement, alors que le poids de celles non maîtrisables sur les finances communales reste lourd. Avec un taux d'imposition stable à peine au-dessus de la moyenne vaudoise, Morges a aujourd'hui peu de marge de manœuvre pour financer l'augmentation des charges. Par ailleurs, le budget des charges de fonctionnement progresse de 3,6% par rapport à 2017. Enfin, une grande partie des dépenses d'investissement prévues en 2018 seront financées par le cash-flow et les réserves de liquidités de la Ville: la dette par habitant s'élève à CHF 3'977.- contre CHF 3'257.- en 2017.

Force est de constater que la facture sociale, la péréquation directe et la réforme policière pèsent cette année encore plus lourd sur les finances communales: on enregistre une augmentation de CHF 2,8 mio. En revanche, Morges maintient sa capacité d'autofinancement.

Pour ce qui est des impôts, le budget 2018 affiche une augmentation significative des recettes, cette progression provenant principalement de la taxe sur les équipements communautaires perçue dans le cadre du développement de terrains. Les recettes d'impôts liés aux taux, quant à elles, n'augmentent que très faiblement. Résultat: le point d'impôt par habitant devrait s'établir à CHF 45,70 soit un léger retrait par rapport à 2017.

Conclusion: Morges est une ville en pleine mutation qui maintient le cap prévu par ses investissements.

La Municipalité

Morges, le 28 septembre 2017

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

M. Vincent Jaques, syndic, tél. +41 (0)78 744 77 09

Mme Mélanie Wyss, municipale des finances, tél. +41 (0)78 881 48 70

Mme Gerlinde Stenghele, cheffe du Service des finances, tél. +41 (0)21 804 96 20
